

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.01



OBJET :

**TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME
aménagement de l'ouvrage à la
fenderie - convention entre la
commune et les propriétaires privés
riverains, convention d'assistance à
maîtrise d'ouvrage entre la commune
et le syndicat de bassin de l'Ernée**

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Étaient absents :

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chailland fait partie du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée et qu'un programme de travaux sur 9 ouvrages du bassin de l'Ernée a été signé conjointement avec un propriétaire privé et validé par arrêté préfectoral du 27 juin 2013.

4 ouvrages sont concernés par des projets d'aménagement sur la commune de Chailland (la Forge, la Fenderie, le Moulin du Bourg et Clivoy) avec comme objectifs de satisfaire :

- à la réglementation liée au cours principal de l'Ernée (article L 214-17 du Code de l'Environnement imposant la libre circulation des poissons et un transit suffisant des sédiments)
- aux prérogatives de la ZPPAUP de Chailland

Les ouvrages de Clivoy et de la Forge ont déjà fait l'objet de travaux depuis 2013, avec notamment une maîtrise d'ouvrage par la commune de Chailland pour les vannages, le dispositif anti-embâcles et la passe à poissons de la Forge.

En conformité avec l'arrêté préfectoral du 27 juin 2013, la maîtrise d'ouvrage de la commune est notamment requise pour le dispositif de franchissement piscicole de l'ouvrage de la Fenderie.

En séance du 30 mai 2018, le conseil municipal de Chailland s'est prononcé favorablement pour la prise en charge des travaux de la Fenderie en 2019 et du Moulin du Bourg en 2020, avec la sollicitation d'une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental.

Les accords de subvention ont été reçus fin 2018 et le tableau suivant fait état des financements attribués pour l'ouvrage de la Fenderie :

...

Ouvrage	Année de programmation prévisionnelle	Coûts prévisionnels travaux TTC	FINANCEMENT PREVISIONNEL					
			Agence de l'Eau		Conseil Départemental		Commune de Chailland	
La Fenderie	2019	31 179,72 €	60 %	18 707,84 €	20 %	6 235,94 €	20 %	6 235,94 €

Les aménagements à réaliser sont situés sur des terrains privés et nécessitent la signature préalable d'une convention avec les propriétaires concernant les modalités d'exécution des travaux.

D'autre part, considérant les travaux à réaliser par la commune et les compétences techniques nécessaires à leur conduite, celle-ci a demandé au Syndicat de bassin de l'Ernée une assistance à maîtrise d'ouvrage. Aussi, une convention est également proposée à cet effet.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'APPROUVER la convention d'aménagement de l'ouvrage de la Fenderie à signer avec les propriétaires riverains
- D'APPROUVER la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'ouvrage de la Fenderie à signer avec le Syndicat de bassin de l'Ernée
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des travaux à procéder à toutes les démarches et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.02



OBJET :

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME
aménagement de l'ouvrage de la forge
- convention de suivi et d'entretien
entre la commune et le syndicat de
bassin de l'Ernée

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

(dont 2 pouvoirs)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Etaient absents :

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de l'ouvrage de la Forge de Chailland est inscrit dans l'arrêté du 27 juin 2013 portant déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement et autorisation du programme de travaux sur neuf ouvrages.

L'ouvrage de la Forge a fait l'objet des aménagements suivants en 2016 et 2017 :

- retrait des clapets et des organes de commande de l'ouvrage (parties métalliques ; maîtrise d'ouvrage Syndicat)
- restauration de l'ouvrage dans sa configuration ancienne (vannages), création d'un dispositif anti-embâcles et d'une passe à poissons (maîtrise d'ouvrage commune)

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général précise qu'une « charte de gestion devra être établie suite aux aménagements réalisés afin de concilier les objectifs de la ZPPAUP, les droits d'eau existants, le fonctionnement de la passe à poisson et la circulation des sédiments. »

La commune de Chailland est chargée d'assurer le suivi et l'entretien des aménagements après les travaux (article 10 et annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2013).

Il est proposé que le Syndicat de bassin de l'Ernée accompagne la commune pour ce suivi et cet entretien par le biais d'une convention.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'APPROUVER la convention de suivi et d'entretien de l'ouvrage de la Forge de Chailland à signer avec le Syndicat de bassin de l'Ernée
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des travaux à procéder à toutes les démarches et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.03



OBJET :

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME
Convention travaux orange val au
bourdais

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 11 (dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Étaient absents :

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été évoqué la possibilité de réaliser des travaux au val au bourdais pour l'enfouissement des réseaux télécoms aériens en cuivre existants. La dissimulation des réseaux est d'ordre esthétique car cela n'aura pas d'incidence sur le déploiement de la fibre (prévu en 2020). Aussi, il est proposé de passer une convention cadre avec Orange relative à l'effacement des réseaux de communications électroniques sur ce site, laquelle permettra de fixer les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'amélioration esthétique et de dissimulation des réseaux existants (lignes de réseaux et lignes terminales de communications électroniques).

La maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage est assurée par Orange ainsi que toute la partie étude, fournitures, surveillance des travaux, documentation câblage après travaux. La collectivité prend à sa charge la totalité du financement des opérations nécessaires à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques soit 4 414,49 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE VALIDER les dispositions de la convention présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des travaux à procéder à toutes les démarches et à signer ladite convention avec ORANGE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.04



OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

**Création parc multisports -
délibération demande de subvention
contrat de territoire par le conseil
départemental**

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Étaient absents :

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

*Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parc multisports et de rénovation du court de tennis, et notamment sa présentation lors de la séance du conseil municipal en date du 31 octobre 2017. Il informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale. La dotation annuelle pour la commune est de 34 848 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à **3 projets au plus d'investissements communaux**. Le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI).*

Aussi, Monsieur le maire propose d'étudier l'affectation de la dotation au projet de création d'un parc multisports et de rénovation du court de tennis.

Il rappelle également que par délibération n° 2017.12.02 du 05 Décembre 2017, le Conseil Municipal avait déjà défini le plan de financement du projet et l'avait autorisé à solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires.

Il précise que le plan de financement initial avait été actualisé par délibérations n°s 2019.01.04 du 29 janvier 2019 et n°2019.03.15 du 26 Mars 2019 mais qu'une demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Le calendrier des travaux serait le suivant : travaux courant 2019

Aujourd'hui, l'estimation détaillée du projet est la suivante :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Etudes, travaux et fournitures	
Total HT des dépenses	114 992,00 €
TVA (20 %)	22 998,40 €
TOTAL TTC	137 990,40 €

...

Aussi, pour financer cet investissement, il est proposé le nouveau plan de financement suivant :

Etat	DETR (20% de 100 000 €)	20 000 €
Etat	Contrat ruralité avec la CCE	17 249 €
Département 53	Contrat de territoire	12 000 €
Communauté de Communes de l'Ernée		
Fonds de concours individualisé		25 604 €
Fonds propre commune :		40 139 €
TOTAL TTC :		114 992€

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de la communauté de Communes de l'Ernée,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 9 voix Pour

DECIDE

- D'APPROUVER le projet et de retenir le calendrier des travaux précité
- D'APPROUVER le plan de financement du projet de création d'un parc multisports et autorisant présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département de la Mayenne, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 12 000 €, et à signer tout acte ou document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.05



OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

Appel à manifestation d'intérêt Petites Cités de caractère – Réalisation d'un parcours de découverte du patrimoine et d'un plan cavalier

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11
(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENO V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Étaient absents :

Mme Valérie DENO a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que l'association des Petites Cités de Caractère a lancé un appel à manifestation d'intérêt « Plan de découverte du Patrimoine » et « Plan cavalier » .

Le plan découverte est un support papier (dépliant 4 volets de 8 pages) dont l'objectif est d'accompagner les visiteurs dans la découverte du site (outil d'aide à la visite), à partir de 3 thématiques fortes et d'une quinzaine de points d'intérêts majeurs. Le travail se fait en collaboration avec le Mans Université et des étudiants en master 2 « Valorisation du patrimoine culturel et développement local ».

Le prix d'impression est estimé à 1 500 € pour 10 000 exemplaires mais ce projet n'est pas subventionnable car étant considéré comme du fonctionnement et pas de l'investissement.

Concernant le plan cavalier, il contribue à la mise en valeur du patrimoine urbain des PCC. C'est un plan hérité d'une tradition Européenne née au début du XVIème siècle qui combine plan cadastral, courbes de niveaux et façades de chaque bâti dans une perspective aérienne (obtention d'un portait de la ville en trois dimensions). Il permet de préparer la sauvegarde d'édifices, de simuler la progression d'une ville et de favoriser sa découverte. Il peut être utilisé en information patrimoniale et pédagogie auprès des touristes et des enfants, en information technique (support pour une enquête publique...).

Le plan est réalisé par un architecte-dessinateur.

Le prix de ce plan est estimé à 8 000 €, suivant devis établi par Mr CABIRON (architecte-dessinateur).

Aussi, il convient de définir le plan de financement du projet et prévoir la possibilité de solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires, notamment les Petites cités de caractère (subvention de 30% dans le cadre de l'aide aux aménagements urbains) et la DRAC. Une demande pourra également être sollicitée auprès du Conseil départemental de la Mayenne (étude en cours).

Ce projet pourra être complété en 2020 par la refonte des panneaux de signalisation liés aux informations Petites Cités de Caractère.

...

Aussi, pour financer cet investissement, il est proposé le plan de financement suivant :

Région

Aide aux aménagements urbains (10 000 € de devis minimum soit les 7 975 € du plan cavalier complétés par le dossier déjà déposé concernant le remplacement de l'éclairage public)

30% de 7 975 € 2 392.5 €

Etat

Appel à intérêt DRAC

30% de 7 975 € 2 392.5 €

Département 53

20% de 7 975 € 1 595 €

Fonds propre commune

1 595 €

TOTAL :

7 975 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE REPONDRE favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt Petites Cités de caractère pour la réalisation d'un parcours de découverte du patrimoine et d'un plan cavalier D'APPROUVER le plan de financement du projet de création d'un parc multisports et autorisant présenté ci-dessus
- D'ACCEPTER le devis établi par Mr CABIRON, architecte, pour la réalisation d'un plan cavalier d'un montant de 7 975 € HT
- DE VALIDER le plan de financement présenté
- DE SOLLICITER les subventions DRAC, Petites cités de Caractère dans le cadre des aménagements urbains et Conseil Départemental de la Mayenne
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.06



OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

**Modification délibération n° 20190108
indemnités élus revalorisation de
l'indemnité des élus suite à la révision
de la valeur du point d'indice de la
fonction publique**

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Étaient absents :

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique qu'il convient de corriger la délibération n°2019.01.08 en date du 29 Janvier 2019 portant sur la revalorisation de l'indemnité des élus suite à la révision de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er janvier 2019. En effet, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints, à compter du 1er janvier 2019, pour le maire est bien de 43.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indemnité majorée de 15% dans la mesure où la commune de Chailland est chef-lieu de canton).

Par contre, une erreur s'est glissée concernant le taux attribuée aux adjoints, à savoir 16,50% et non pas 13,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique comme mentionné.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 9 voix Pour

DECIDE

- DE MODIFIER la délibération n°2019.01.08 du 29 janvier 2019 précitée
- D'ACTUALISER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints, à compter du 1er janvier 2019, comme suit :
 - maire : 43.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indemnité majorée de 15% dans la mesure où la commune de Chailland est chef-lieu de canton)
 - adjoints : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (et non pas 13,60% comme mentionné dans la délibération précédente)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.07



OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

Décision Budgétaire Modificative

budget annexe

Lotissement Vaumorin 3

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Etaient absents :

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019.03.09 en date du 26 Mars 2019 portant sur l'approbation du budget primitif principal commune pour l'année 2019,

Considérant que la somme de 55 537,16 € a été inscrite en dépenses de fonctionnement au compte 71355 (042) Variation des stocks de terrains aménagés alors qu'elle devait l'être au compte 023 (Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement), Considérant que ces crédits ne sont pas prévus au budget primitif, il convient de prendre une décision modificative de la manière suivante :

Considérant la proposition suivante,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Chapitre 042 C/71355 variations des stocks de terrains aménagés 55 537,16 €	-
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 55 537,16 €	+

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'APPROUVER la modification budgétaire tel que présentée ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à ce poste

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.08



OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

Amortissements budget annexe

Boulangerie

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11
(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOUE V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Étaient absents :

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Considérant que la rénovation de la façade de la boulangerie apparaît à tort au compte 2132 du bilan de la commune pour un montant de 96 101.95 € et la commune n'étant pas propriétaire de ce bâtiment, il convient de requalifier cette dépense en subvention d'équipement en nature et l'enregistrer au compte 204422.

Dans le cadre de cette rectification comptable, il est proposé d'émettre :

- un titre au compte 2132 et un mandat au compte 204422 pour 96 101.95 €

Considérant que la commune a financé ces travaux à l'aide d'un emprunt dont le remboursement s'étale jusqu'en juin 2029,

Considérant que les subventions d'équipement sont obligatoirement amortissables, il est donc proposé d'amortir cette subvention sur la même durée que l'emprunt (durée résiduelle de 12 ans) et aussi sur une annuité correspondant au remboursement en capital de l'échéance annuelle de l'emprunt,

La même démarche est effectuée pour les pénalités de renégociation d'emprunt, à savoir un amortissement sur 12 ans de la somme de 13 099,47 € au compte 4817.

A titre dérogatoire, l'annuité d'amortissement de la subvention pour l'année 2018 est de 13 074.22 €).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 9 voix Pour

DECIDE

- DE REGULARISER la situation financière telle que présentée ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout document afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

2 Mai 2019

Date de l'affichage

9 Mai 2019

Délibération n°2019.05.09



OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

Indemnité gardiennage église

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11
(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mme BETTON A, Mr GARNIER E

Était absent excusé : Mr BLIN E, Mme SEGUIN R, Mr GOURNAY A donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E, Mme GODIN V

Étaient absents :

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la circulaire ministérielle relative à l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Considérant que le travail de gardiennage est soumis à rémunération et qu'il est habituellement revalorisé annuellement,

Considérant le montant de cette indemnité est fixé à 479.86 € pour l'année 2019 (montant maximum autorisé) par la circulaire visée ci-dessus suite à la non-revalorisation,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 9 voix Pour

DECIDE

- DECIDE l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église paroissiale de Chailland attribuée à Madame Simone COUILLET, retraitée, domiciliée à CHAILLAND, impasse du Moulin, à la somme de 479.86 € pour l'année 2019
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 (compte 6282)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS